

## 3 avantages pour la collectivité

### Un recrutement sur mesure

**1** Après une analyse des besoins et du profil de poste avec la collectivité, nos équipes sélectionnent l'agent intérimaire adapté. Leur expertise repose sur une parfaite connaissance de l'emploi territorial et de ses exigences, et de l'organisation des collectivités.

### Un gain de temps

**2** Nous prenons en charge toutes les étapes du recrutement : recherche, sélection, évaluation du candidat. La collectivité se réserve le droit de refuser la candidature proposée. Nous nous chargeons également de la gestion administrative de l'agent (contrat, suivi médical, congés et accidents de travail, fin de contrat...) et de la confection de la paie.

### Une sécurité juridique et financière

**3** Le personnel temporaire mis à disposition relève du statut de contractuel. Le CDG48 établit son contrat et le rémunère. L'agent est couvert pour les risques maladie et chômage, et l'employeur bénéficie de l'assurance statutaire du CDG48. Il est toutefois placé sous l'autorité et sous le contrôle de la collectivité d'accueil.

## Le service remplacement à votre service

Vous souhaitez bénéficier de la prestation des missions temporaires ?  
Contactez-nous au 04 66 65 30 03  
ou par mail [c.lagache@cdg48.fr](mailto:c.lagache@cdg48.fr)

Un correspondant du CDG48  
vous rencontrera pour étudier avec  
vous vos besoins présents et futurs.



11 Boulevard des Capucins  
BP 80092  
48003 MENDE CEDEX  
Tél : 04 66 65 30 03  
Fax : 04 66 49 36 02  
Courriel : [cdg48@cdg48.fr](mailto:cdg48@cdg48.fr)  
Site : [www.cdg48.fr](http://www.cdg48.fr)

Horaires d'ouverture :  
8h - 12h  
13h30 - 17h

## LE SERVICE REPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION

Bénéficiez de la mission  
temporaire



## La mission temporaire du CDG 48

**Vous devez remplacer un agent momentanément absent ou renforcer vos équipes.**

**Bénéficiez de la mission temporaire du CDG 48**

Le service **Emploi du CDG 48** recrute pour vous un agent immédiatement opérationnel, aux compétences adaptées à vos besoins, et dont il assure la gestion administrative dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

**Renfort ponctuel**

**Congé maternité**

**Absence pour maladie**

**Besoins saisonniers en nombre**

**Attente du recrutement d'un personnel titulaire**

**Intervention ponctuelle d'un agent spécialisé...**

## Des profils dans les principaux métiers territoriaux

**Nous mettons à la disposition des collectivités des agents de catégorie A, B ou C pour les principaux métiers territoriaux (à l'exception de la filière Police) :**

**\* Fonctions administratives :**

- secrétaire de mairie,
- état-civil,
- urbanisme,
- comptabilité,
- paies,
- marchés publics... ;

**\* Métiers techniques :**

- agent des services techniques,
- cuisinier,
- jardinier,
- ouvrier polyvalent,
- agent de voirie... ;

**\* Filière médico-sociale :**

- A.T.S.E.M. (C.A.P. Petite enfance obligatoire)



## Des personnels compétents

Nous accédons à un large vivier de candidats via la Bourse de l'emploi territorial : contractuels, récents lauréats de concours, agents en disponibilité ou à temps non complet.

Le CDG 48 a aussi développé des partenariats avec les acteurs locaux de l'emploi :

- Pôle Emploi,
- APEC,
- CFA,
- MDCS,
- CAP EMPLOI,
- UPVD Antenne de Mende,
- GRETA
- ...

Les agents sont affectés sur des missions qui correspondent à leurs compétences. Ils disposent déjà d'une expérience réussie dans les collectivités, ce qui les rend immédiatement opérationnels.

### EMPLOIS SAISONNIERS

#### *Anticiper les besoins*

Le service Emploi peut assurer la sélection des candidats et la gestion administrative des recrutements d'emplois saisonniers. Pensez à nous adresser les profils de postes quelques semaines à l'avance.